

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 14 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 955-1981	
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspecteur arrive sur les lieux et les enfants jouent librement à l'extérieur. L'inspecteur observe les enfants manger le dîner, jouer librement à l'intérieur ainsi que la période du repos.

Des interactions positives ont été observées entre les enfants et les personnes éducatrices telles que de se mettre à leur niveau lors du dîner.

L'inspecteur est mis au courant qu'une fourgonnette est utilisée pour transporter les enfants. Une copie des assurances doit être fournie à l'inspecteur. Sur les lieux, une copie fut envoyée par courriel.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2025

Date

original signé par
Joanne Dèsprès

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2025

Date